

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	71
----	----	----

PRESENTS	60
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	21

Vote Pour :	71
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

04 DECEMBRE 2023

Date d’Affichage

04 DECEMBRE 2023

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARA- ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA à Pierre TRANIER.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°268_2023

ACTES : 8.2.6

OBJET DE LA DELIBERATION : 13- Conventions avec les gestionnaires associatifs des Lieux d’Accueil Enfant Parent (LAEP)

Exposé des motifs

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la Communauté d'Agglomération intervient auprès des structures associatives dont les actions présentent un prolongement de l'action publique issue du projet politique petite enfance.

Le soutien à la parentalité est inscrit comme un axe fort du projet politique Petite Enfance et une attention particulière est portée sur le maillage territorial des Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP).

Renouvellement de la convention avec le LAEP « L'Île aux Parents »

La convention signée avec le gestionnaire associatif « L'Île aux Parents » du LAEP de Gaillac arrive à échéance au 31 décembre 2023.

L'évaluation pluriannuelle démontre que le service répond à la mission de soutien à la fonction parentale et que les objectifs sont atteints.

Le projet mérite d'être renouvelé sans modification substantielle pour une nouvelle période pluriannuelle car il perdure et continue de répondre aux objectifs de la collectivité.

Une nouvelle convention est proposée pour une période de quatre ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 pour la gestion du LAEP « L'Île aux Parents ».

La subvention inscrite dans la convention est soumise au respect des engagements contractuels. Son versement est évalué chaque année au regard des bilans d'activité et comptable fournis par l'association.

La convention d'objectifs et de financement est assortie d'une convention de mise à disposition de locaux qui fait l'objet d'un avenant pour modifier la durée en cohérence avec la période contractuelle de 4 ans.

Projet de convention avec le LAEP « 3 P'tits Tours »

Une nouvelle association « 3 P'tits Tours » porte un projet de LAEP itinérant sur les communes de Lisle-sur-Tarn, Salvagnac et Cahuzac-sur-Vère. La labélisation par la CAF est en cours pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.

Le projet présenté par l'association s'inscrit dans le projet politique Petite Enfance et apporte une réponse complémentaire aux besoins et attentes des familles.

Une convention est proposée pour une période de quatre ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 pour la gestion du LAEP « 3 P'tits Tours ».

La subvention inscrite dans la convention est soumise au respect des engagements contractuels. Son versement est évalué chaque année au regard des bilans d'activité et comptable fournis par l'association.

La convention d'objectifs et de financement est assortie d'une convention de mise à disposition de locaux pour les communes de Lisle-sur-Tarn et Cahuzac-sur-Vère).

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.2.4 compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Politique éducative et de la ville du 27 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectif et de financement pour une période de quatre ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 pour la gestion du LAEP « L'Île aux Parents » telle qu'annexée à la présente délibération,

- **approuve** l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux pour une période de quatre ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 pour la gestion du LAEP « L'Île aux Parents » telle qu'annexée à la présente délibération,

- **approuve** la convention pluriannuelle d'objectif et de financement pour une période de quatre ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 pour la gestion du LAEP itinérant « 3 P'tits Tours » telle qu'annexée à la présente délibération,

- **approuve** la convention de mise à disposition des locaux pour une période de quatre ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 pour la gestion du LAEP itinérant « 3 P'tits Tours » telle qu'annexée à la présente délibération,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 21 DEC. 2023

- publication - mise en ligne

Le 21 DEC. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023



ID : 081-200066124-20231211-268_2023-DE